

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Guy De Maupassant - IFPRA - BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée Guy De Maupassant - IFPRA - BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage (46257)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Guy De Maupassant - IFPRA - BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage (46257)	Jury par défaut	Tous les candidats	2	74	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats scolaires 1ère et Terminale	Français, histoire-géographie, anglais, enseignements professionnels et technologiques, économie-gestion, économie-droit	Essentiel
	Résultats épreuves anticipées	Français écrit et oral	Essentiel
	Fiche Avenir	Moyenne des éléments quantifiés	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	compétences en expression écrite	Bulletins - lettre motivation	Important
	Méthode de travail - progression dans les apprentissages - autonomie	Bulletins et Fiche Avenir	Très important
	acquis et savoir-faire professionnels ou technologiques	Bulletins et fiche avenir	Très important
Savoir-être	Implication-attitude face au travail- comportement-assiduité	bulletins-fiche avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation- connaissance du BTS visé	lettre de motivation-mini-stages- présence effective aux Portes ouvertes	Très important
	cohérence baccalauréat en préparation ou obtenu et BTS visé	Parcours scolaire et/ou personnel - fiche avenir	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements, activités péri et extra scolaires - centres d'intérêts	fiche avenir	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux consulte et évalue toutes les candidatures et effectue ensuite une sélection des dossiers.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission d'examen des vœux attache une grande importance aux appréciations des professeurs dans les bulletins et du chef d'établissement dans la fiche avenir. Des appréciations négatives sur le comportement et l'assiduité ont un impact sur la sélection des candidatures. La commission examine la capacité du candidat à suivre la formation en alternance au vu des résultats.

Le candidat doit montrer sa motivation et son intérêt pour la formation visée, par sa participation aux forums, mini-stages et/ou Portes ouvertes. De plus, il peut mettre en valeur dans sa lettre de motivation, son expérience professionnelle acquise lors de stages, de contrats saisonniers ou d'activités extra-scolaires.

Le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'inscrire parallèlement dans la formation en voie scolaire.

Le candidat ayant trouvé une entreprise d'accueil doit se rapprocher du lycée pour validation de celle-ci.

Signature :

Régis MICHAUD,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Guy
De Maupassant - IFPRA